



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail CHSCT d'Etablissement du 27 juin 2017

Représentants du personnel

Cfdt: Cédric **RINGEVAL** et Jean-François **MAHE (tit)**, Virginie **AMANT (sup.)**
+ CGT, FO, UNSA

La CFDT a fait le choix de ne plus faire de déclaration liminaire mais d'intervenir dans le cours des débats pour obtenir des réponses précises aux inquiétudes et interrogations des agents sur les différents points présentés au CHSCTE

Préambule du directeur général :

Dans le contexte de la mise en place d'un nouveau gouvernement, la prise de contact avec les cabinets des nouveaux ministres permet de réaffirmer l'importance de l'établissement et de ses missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques.

Une lettre signée par les présidents des associations de collectivités et d'élus a été envoyée aux ministères de tutelle pour souligner l'importance des actions du Cerema et pour demander une attention particulière en terme d'effectifs et de crédits (cf. [Compte rendu du Conseil d'Administration du 21 juin](#) et [la lettre des associations d'élus](#)).

Le travail engagé sur la base d'un scénario à 2600 etp à échéance 2020 pour le Cerema, a été fait sans l'aval de l'Etat. Les prochains éléments du contrat d'objectif et de performance (COP) permettront d'avoir des objectifs pluriannuels chiffrés. Au début d'un quinquennat, il semble légitime qu'il soit nécessaire de s'adapter. Egalement, les Directions Générales réduisent les sollicitations faites au Cerema face à la baisse annoncée (par exemple les missions du SEMR).

Pour la démarche du projet de service menée dans chaque DTer/DTec, il est essentiel d'informer les agents, de donner du sens, de fixer un cap. Même dans les difficultés, dans les réductions d'effectifs (à un rythme gérable), il est possible de faire un Cerema dans lequel on aura progressé pour pouvoir travailler ensemble, et dans lequel on aura une meilleure visibilité sur les activités.

Point liminaire : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2017

La motion de FO n'est pas jointe dans son intégralité. Le PV sera complété avec un renvoi sur le texte de la motion annexé.

Le procès-verbal est approuvé sous couvert des modifications demandées.

Point 1 : Bilan général de la santé sécurité au travail au titre de l'année 2016

Présentation réalisée par Maxime Dussaux, Prévention Santé Sécurité

La présentation du bilan général de la santé sécurité au travail est réalisée avec le programme d'action pour passer du constat aux actions

Les 3037 agents du Cerema au 31 décembre 2016 étaient constitués par 35,7% de femmes et 64,3% d'hommes d'un âge moyen de 44 ans. Il y a 38% d'agents de catégorie A et 38% d'agents de catégorie B. Les agents de catégorie C représentent 19% des effectifs et les OPA 5%.



Le bilan 2016 permet une mise en avant des **différents acteurs de la prévention**, parfois peu connus des agents.

Une communication envers les agents du Cerema a été réalisée pour détailler le renforcement du dispositif avec les nouveaux acteurs : médiateurs et psychologue.

Pour l'année 2016, la totalité des DTer/DTec a réalisé 3 à 4 réunions de CHSCT auxquelles ont participé les acteurs de la prévention Santé Sécurité.

Il a été noté 97 signalements sur le **registre Santé Sécurité au Travail**. 9 DTer/DTec ont réalisé un suivi en réunion CHSCT. Le Cerema Ouest présente une forte sollicitation liée à l'arrivée d'un nouveau conseiller de prévention et au renouvellement d'anciennes sollicitations.

Une consignation sur le **registre danger grave et imminent** a été faite au Cerema Est en mars 2016. Cela a induit une intervention de l'inspecteur santé sécurité au travail pour une mission de conseil.

Ces registres sont accessibles à tous les agents du Cerema. Ils permettent d'alerter sur toutes les conditions de travail anormales, sur des risques pour la santé et la sécurité des agents. Une aide à la connaissance des registres doit être réalisée ainsi que d'autres qui sont déjà accessibles sur l'intranet du Cerema ([lien vers les fiches](#)).

Deux **inspections ont été réalisées par les inspecteurs santé sécurité au travail** au Cerema Est et Cerema Ile de France, les rapports ont été transmis aux membres du CHSCTE¹.

Les rapports présentent un certain nombre de recommandations qui doivent toutes être prises en compte selon une priorisation et un échéancier qui est de la responsabilité du directeur. Par ailleurs, les conclusions du rapport soulignent que "*dans le contexte actuel perturbé notamment par les incertitudes liées au projet immobilier, la direction et les représentants du personnel doivent maintenir une bonne qualité du dialogue social et œuvrer ensemble pour définir et faire vivre un plan d'action visant à réduire les risques psychosociaux*". Pour 2017, une inspection est prévue au Cerema Ouest et Cerema Centre Est et siège.

¹ Les rapports ont été transmis le 5 juillet au moment où nous finalisons le présent compte rendu.

La médecine de prévention au Cerema est inégale selon les différents sites : 5 sites soit 20% des agents du Cerema sont sans médecin de prévention. Des visites médicales sont organisées par des médecins généralistes qui n'ont pas la connaissance nécessaire sur les risques professionnels.

L'accidentologie et les maladies professionnelles met en évidence que *"les agent.e.s ayant plus de 10 ans d'ancienneté sur le poste de travail sont les plus touché.e.s par les accidents du travail, suivi des agent.e.s ayant entre 1 et 3 ans d'ancienneté sur le poste de travail"*.

Egalement, les accidents de manutention représentent une forte proportion. Des formations de prévention des risques professionnels et des formations spécifiques "prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)" sont développées pour les agents.

Vote : Pour : CFDT - CGT - FO - UNSA - Abstention : FO

Point 2 : Actualisation du programme pluriannuel 2016 - 2018 de prévention des risques professionnels à l'échelle de l'établissement **Présentation réalisée par Maxime Dussaux, Prévention Santé Sécurité**

Le **tableau de suivi des actions** à l'échelle de l'établissement est présenté au 1er juin 2016.

Il est noté un certain nombre de nouveaux acteurs dans le réseau. En 2016, 3 réunions des acteurs du réseau de prévention ont été réalisées. de façon unanime, les acteurs soulignent le manque de temps d'échanges. A partir de septembre 2017, des réunions mensuelles seront mises en place en visio pour traiter tous les chantiers en cours au Cerema.

Egalement, des **formations sont mises en place par le biais des CVRH**. La totalité des conseillers et assistants de prévention ont été formés sur la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).

Il existe aujourd'hui des **cadres de travail hétérogènes entre les DTer/DTec qu'il faut harmoniser** pour prendre les habitudes de travailler ensemble.

En ce sens, le réseau des conseillers et assistants de prévention travaille à la création de supports de formation avec des sensibilisations par module. Un **cadre de surveillance médicale à l'échelle du Cerema** sera également défini.

Actuellement, il existe un certain nombre de **plaquettes liées aux fondamentaux de la prévention sur l'intranet**. La dernière relative à l'aménagement du poste de travail est présentée en séance

Enfin, le programme de prévention des risques professionnel intègre des actions spécifiques qui concernent le télétravail.

Vote : Pour à l'unanimité

Point 1 : Projet de mise en place du télétravail au Cerema et prise en compte de la prévention des risques professionnels dans le cadre du télétravail

Présentation réalisée par Véronique Wormser, Secrétaire Générale adjointe

La décision de mise en place du télétravail pour l'établissement a vocation à être **durable pour l'ensemble des agents du Cerema**. Cette décision n'est pas autosuffisante, un certain nombre d'éléments est nécessaire pour définir les modalités d'instruction des demandes au niveau des campagnes. La Santé Sécurité Travail est une des dimensions nécessaires à la mise en œuvre de l'offre d'accès au télétravail pour les agents du Cerema.

Un **kit de communication** comportant différents documents a été réalisé pour accompagner la mise en place du télétravail : memento Santé Sécurité en télétravail, aménagement du poste de travail, coordonnées des acteurs de la prévention.

Le télétravail doit être considéré comme une **situation particulière exposant à des risques spécifiques** déjà identifiés. Une information aux agents de l'ensemble des dispositions liées au télétravail sera réalisée.

L'accès au télétravail est soumis à la prise en compte :

- d'un **espace de travail adapté** pour travailler dans de bonnes conditions (surface, éclairage, bruit),
- d'un espace de travail qui doit être en **conformité électrique**,
- une **attestation d'assurance** pour la pratique du télétravail.

L'accès au télétravail est limité par l'utilisation de certains logiciels et applications (GFD, Rehucit).



L'**accompagnement de l'agent** vers la mise en place du télétravail sera possible par l'assistant et le conseiller de prévention, le pôle médico-social, les acteurs RH.

Egalement un **suivi et un bilan** seront réalisés au cours d'échange avec l'agent en télétravail : entretien préalable, point bilan d'étape à 3 mois, point bilan annuel dans le cadre de l'entretien professionnel.

Points pour information

Point 1 : Renforcement du dispositif d'accompagnement des agents et des équipes : précisions sur les modalités d'accès au psychologue du travail et les articulations entre les acteurs du dispositif

Présentation réalisée par Véronique Wormser, Secrétaire Générale adjointe

La plateforme **Pros consulte** est mise en place depuis 4 mois pour l'ensemble des agents du Cerema. L'organisation et l'articulation des acteurs du dispositif d'accompagnement des agents a été présentée en séance. Le dispositif s'articule autour d'un **psychologue référent** au niveau de chaque DTer/DTec.

Depuis la mise en place du dispositif, 7 appels dont 2 appels de "tests" ont été notés. 3 agents qui ont contacté la plateforme n'ont pas souhaité donner leur direction de rattachement. La gestion de l'appel a été réalisée par Pros Consulte et une **orientation adaptée a été donnée à chaque agent** (consultation médicale, orientation vers psychologue).

Il est rappelé que la **sollicitation des psychologues reste anonyme**, l'indication de la DTer/DTec de rattachement permet d'alerter le réseau de prévention de la direction concernée.

Point 2 : Point sur les antennes WiFi et le risque d'exposition aux ondes électromagnétiques

La mise en place d'antenne Wifi dans les locaux du Cerema répond aux **seuils d'exposition** issus du décret 2016-1074 du 3 août 2016 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques.

Des **préconisations spécifiques aux antennes** sont à prendre en compte : un marquage CE et une certification FCC (Federal Communications Commission), une installation optimisée (respect des instructions du constructeur, principe d'éloignement de la source émettrice, principe de démultiplication des émetteurs, réglage de la puissance d'émission).

La campagne de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques, information (aux agents sur les équipements, sur les champs électromagnétiques) et signalisation (dans les salles de réunions), intégration des données des mesures dans le DUERP.

Point 3 : Opérations de relocalisation : point d'actualité

Metz : *"évolution favorable"*

Différentes études de scénarios ont eu lieu pour quitter le site de Metz, la relocalisation au niveau du site universitaire de **l'île du Saulcy est la solution privilégiée**.

Proposition de cette opération immobilière au CA.

Une rencontre avec le président de l'université de Lorraine a eu lieu. L'opération immobilière a reçu l'accord du Préfet.

La visite des locaux a reçu le feu vert du président de l'université. L'installation des agents du Cerema est prévue pour le **premier semestre 2019**.

Nice : *"étapes un peu plus compliquée"*

Les ministères de tutelle ont validé la délocalisation dans les **locaux de l'ADEME à Sophia Antipolis**. L'objectif de l'opération approuvée par le CA est issu du souhait du Préfet d'y installer les gendarmes maritimes pour des questions de sécurité. Le bâtiment ne sera pas vendu. Les services du Préfet vont quitter un autre bâtiment qui permettra de mettre en place le principe de compensation financière.

Le Bourget : "*pas de progression*"

Il n'y a actuellement pas de visibilité sur un autre site. Une **visite du Directeur Général** est prévu le vendredi 30 juin.

Bonneuil-sur-Marne : "*pas de nouvelles non plus*"

L'échéance du bail du site est avant le **21 octobre 2018**.

Au CHSCTE du Cerema, vos représentants Cfdt:

Titulaires : Cédric **RINGEVAL** (NP), J-François **MAHE** (Ouest)

Suppléant(e)s : Virginie **AMANT** (CE), Julien **PETIT** (ITM)